



Conseil économique et social

Distr. générale
22 mars 2021
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2021

(9-12 février 2021)*

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire, de sa session annuelle et de sa deuxième session ordinaire de 2021, qui sera présenté en trois parties respectives appelées parties I, II et III. Le rapport sera publié sous la désignation suivante : Documents officiels du Conseil économique et social, 2021, Supplément n° 14 ([E/2021/34/Rev.1–E/ICEF/2021/7/Rev.1](#)).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	1
A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	1
B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	3
C. Élection du Bureau du Conseil d'administration	8
II. Délibérations du Conseil d'administration	8
A. Document d'orientation mis à jour sur l'élaboration du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, y compris les consultations et les réunions d'information	8
B. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	9
a) Descriptifs de programme de pays	9
b) Prorogation de programmes de pays en cours	12
C. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux quarante-cinquième et quarante-sixième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	12
D. Riposte de l'UNICEF à la COVID-19	13
a) Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF : la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)	13
b) Vue d'ensemble du repositionnement stratégique de la riposte de l'UNICEF et orientations futures	13
E. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration	16
F. Exposé oral sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	19
G. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration	20
H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2021	22
I. Questions diverses	24
J. Adoption des projets de décision	24
K. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration	24
Annexe	
Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2021	27

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

1. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier et d'organisation des travaux (E/ICEF/2021/1/Rev.2).
2. Le Secrétariat du Conseil d'administration a annoncé que 47 délégations observatrices, dont 1 organisation intergouvernementale, 1 organisation internationale, 9 organisations non gouvernementales et 8 comités nationaux pour l'UNICEF avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur.

B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

3. La Présidente a souhaité la bienvenue à tous les membres et observateurs du Conseil d'administration à l'occasion de la première session ordinaire du Conseil et a félicité les nouveaux membres du Bureau. Elle a salué la Directrice générale de l'UNICEF et a remercié le personnel du Fonds.
4. La Présidente a déclaré qu'à la même époque l'année dernière, tout le monde nourrissait de grands espoirs pour 2020. Aujourd'hui, cependant, au lieu de l'accélération des progrès en faveur des enfants qui était espérée, le monde devait faire face aux conséquences brutales d'une pandémie mondiale sans précédent, et les plus vulnérables étaient ceux qui avaient le plus souffert.
5. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en lumière et creusé les inégalités à l'échelle mondiale, notamment en matière d'éducation, de sécurité sociale, de genre et d'accès au numérique.
6. Malgré ces difficultés, l'UNICEF a continué d'agir. La Présidente s'est félicitée de la réponse rapide et efficace du Fonds, notamment de sa direction au siège et de ses bureaux sur le terrain. Elle a fait observer que le personnel de l'UNICEF sur le terrain s'était rapidement adapté aux nouvelles circonstances. Elle a indiqué que l'UNICEF avait soutenu l'accès aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et fourni des équipements de protection individuelle dans plus de 100 pays. L'organisation a aidé des millions d'enfants grâce à l'enseignement à distance et à domicile, et des milliards de personnes ont reçu ses messages d'information scientifique liés à la COVID-19.
7. L'UNICEF a également eu recours à des partenariats innovants, tels qu'un accord avec le plus grand fabricant de savon du Burundi, pour produire du savon à très bas prix pour le marché national.
8. L'UNICEF a mené de front une action de lutte contre la pandémie et ses activités courantes, notamment aux fins de la lutte contre la malnutrition et de l'appui à la vaccination de routine.
9. La Présidente a déclaré que l'UNICEF devait tout faire pour s'atteler de nouveau à la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'enfance, car l'amélioration des conditions de vie des enfants du monde entier ne pouvait pas attendre que la pandémie s'achève.
10. Grâce au développement accéléré des vaccins, le monde a osé imaginer la fin de la pandémie. La Présidente a beaucoup apprécié et salué l'action menée par l'UNICEF dans le cadre du mécanisme COVAX, qui vise à permettre un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19.

11. Elle a noté qu'en tant que premier acheteur de vaccins au monde, l'UNICEF bénéficiait d'une expertise considérable en matière d'achat, de logistique, de fret et de stockage des vaccins, et le Conseil d'administration se réjouissait à l'idée d'accueillir des représentants de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), un partenaire clé de l'initiative COVAX, lors de l'examen du point de l'ordre du jour consacré à la COVID-19.

12. La pandémie a montré combien il importait d'avoir des systèmes de santé de qualité – une question qui serait abordée lors de l'exposé sur les descriptifs de programme de pays.

13. Dans le domaine de l'éducation, la Présidente a souligné l'importance d'un enseignement à distance de qualité et de solutions visant à offrir aux enfants des possibilités en matière d'apprentissage numérique d'ici à 2030, ainsi que la nécessité de garantir l'égalité des chances en matière d'apprentissage, y compris pour les enfants handicapés.

14. Il importait également de généraliser l'utilisation des nouvelles technologies et d'assurer une meilleure diffusion des innovations, ce qui permettrait aux communautés locales et aux militants de contribuer davantage à leur développement et à leur bien-être, ainsi qu'à un environnement plus propre et plus sûr.

15. La Présidente a appelé les États membres à aider l'UNICEF à obtenir les ressources à long terme et utilisables de façon souple dont il a besoin pour s'acquitter pleinement de son mandat.

16. Les membres du Conseil d'administration devraient se féliciter de la détermination de l'UNICEF à reconstruire en mieux. La pandémie a incité l'UNICEF à repenser son mode de fonctionnement et à considérer les problèmes et les obstacles comme autant d'occasions d'évoluer et d'expérimenter.

17. La Présidente a déclaré que le Conseil d'administration ferait tout son possible pour soutenir l'UNICEF dans l'élaboration du prochain Plan stratégique.

18. La Directrice générale a déclaré que l'année 2021, qui marquait le soixante-quinzième anniversaire de l'UNICEF, serait l'occasion de mettre en avant le rôle de l'organisation dans le service et l'aide à l'enfance, et de continuer à faire évoluer l'UNICEF dans une perspective d'avenir.

19. Avant la pandémie de COVID-19, le monde n'était déjà pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable, les enfants étant menacés par l'aggravation des crises humanitaires, la poursuite des violences, la pauvreté, l'exclusion et la discrimination, les changements climatiques, les atteintes à leurs droits à la santé et à l'éducation, et les inégalités qui limitent leurs perspectives. Durant la pandémie, les enfants ont été les plus touchés par les confinements, les restrictions en matière de transport et de déplacement, les interruptions de services vitaux tels que la vaccination et les soins de santé de base, l'insécurité alimentaire croissante et les fermetures d'écoles et de terrains de jeux.

20. Il était attendu que le nombre d'enfants ayant besoin de l'aide de l'UNICEF augmente. Les pays auront besoin d'une aide sans précédent pour reconstruire les systèmes détruits et aider leurs populations. La pandémie pourrait être le plus grand coup d'arrêt jamais porté au progrès mondial pour les enfants dans l'histoire moderne, causant des souffrances dans tous les pays. Dans ce tableau sombre, l'UNICEF n'a pas ménagé ses efforts.

21. Au cours de la session, le Conseil d'administration serait informé des progrès réalisés par l'UNICEF pour répondre aux besoins engendrés par la pandémie, notamment de son rôle moteur dans le mécanisme COVAX et dans l'achat, le transport

et la livraison des vaccins. Le Conseil d'administration discuterait également de plusieurs nouveaux descriptifs de programme de pays, tous conformes aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et des engagements de l'UNICEF au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant.

22. Le Conseil d'administration serait également informé du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, qui rend compte des priorités à court terme de l'organisation, à savoir notamment l'enseignement à distance pour préserver des perspectives d'avenir, la vaccination pour sauver des vies, l'eau pour sauver des populations locales et la santé mentale pour sauver des familles. Ce Plan comprendrait également des priorités à moyen terme, telles que les soins de santé primaires au niveau local et l'accès simplifié à toute une gamme de services de santé. L'UNICEF adapterait ses programmes de protection de l'enfance ; développerait son action sur les politiques et la protection sociales ; intégrerait ses engagements en matière de genre à l'ensemble de ses programmes ; s'attacherait à faire progresser la mise en œuvre des programmes consacrés au climat ; maintiendrait sa présence et poursuivrait son action dans les zones touchées par une crise humanitaire, comme il s'y est engagé ; poursuivrait ses collectes de fonds et continuerait d'échanger sur les médias sociaux.

23. Les discussions porteraient également sur le plan de travail relatif à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé et sur les instruments de financement innovants en cours d'élaboration. L'UNICEF comptait sur les États membres pour accroître leur soutien en ressources ordinaires, sur la base des engagements pris dans le cadre du pacte de financement. Il continuera de se montrer à la hauteur de la générosité des donateurs en assurant une gestion financière rigoureuse et transparente. Pour la huitième année consécutive, l'UNICEF avait reçu une opinion sans réserve sur ses états financiers et continuerait de contrôler ses prévisions financières.

24. L'UNICEF a continué de généraliser l'utilisation d'outils innovants et audacieux, d'améliorer son système de gestion des ressources humaines, d'améliorer et de rationaliser son fonctionnement, et de s'efforcer d'être toujours plus divers et inclusif. En sa soixante-quinzième année d'existence, l'UNICEF n'a pas cessé de faire preuve de dynamisme. Il continuera de s'adapter et d'évoluer pour répondre aux besoins des enfants.

25. La Présidente a donné la parole à celles et ceux qui souhaitaient faire une déclaration d'ordre général.

26. Presque toutes les délégations ou groupes de délégations qui se sont exprimés ont évoqué la pandémie de COVID-19 et ses conséquences pour les enfants ainsi que la nécessité d'un accès équitable aux vaccins contre cette maladie dans leurs déclarations. Une délégation a parlé des conséquences économiques et sociales de la pandémie, dont les effets mettraient longtemps à se dissiper, tout en notant néanmoins que cette période était l'occasion d'innover et d'améliorer la coopération pour répondre aux besoins des enfants.

27. Une délégation a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait non seulement sapé les initiatives visant à protéger les enfants, mais qu'elle avait également aggravé les conditions de vie de ces derniers dans le monde entier. Selon une autre délégation, la pandémie avait réduit à néant des décennies de progrès en matière de santé, d'éducation et autres pour les enfants du monde entier. Une autre a fait observer que la pandémie avait rendu les enfants, en particulier les filles, plus vulnérables aux crimes relevant de l'exploitation, tels que la violence domestique et la traite, et a appelé l'UNICEF à se concentrer sur ces questions dans le nouveau Plan stratégique. Une délégation a déclaré que le concept de sécurité humaine prenait tout son sens

dans le contexte actuel et qu'il devrait guider les efforts déployés pour reconstruire en mieux après la COVID-19.

28. Deux délégations ont déclaré que la pandémie de COVID-19 poussait davantage d'enfants dans l'extrême pauvreté ou la pauvreté multidimensionnelle, l'une d'elles affirmant que les États membres et les partenaires de développement devaient donc parler d'une voix plus forte au nom des enfants. Cinq autres délégations et un groupe de délégations ont souligné les problèmes et la vulnérabilité des enfants vivant dans la pauvreté ou dans des ménages pauvres, et la nécessité de réduire la pauvreté multidimensionnelle.

29. Une délégation a exprimé l'espoir que, dans le cadre de la lutte contre la pandémie, l'UNICEF renforcerait sa coordination avec d'autres organismes des Nations Unies en vue d'aider les pays et les régions à réduire l'impact de la pandémie pour les enfants, les femmes et les autres groupes vulnérables. Une autre délégation a fait remarquer que les efforts et l'engagement inlassables de la Directrice générale et du personnel de l'UNICEF étaient la pierre angulaire de l'aide aux enfants du monde entier.

30. Une délégation a déclaré qu'il était nécessaire de créer un environnement propice à la sécurité sanitaire dans des domaines plus larges, tels que l'eau et l'assainissement, l'alimentation et la nutrition, l'éducation et l'égalité des genres, entre autres, afin d'apporter une réponse à la crise qui aille au-delà des besoins immédiats. Une délégation a déclaré que le moment était venu d'intensifier les efforts visant à combattre ce problème immense auquel tous les États membres étaient confrontés et d'assurer la promotion et la protection des droits de l'enfant.

31. Le rôle moteur de l'UNICEF dans le mécanisme COVAX et dans la distribution des vaccins a été salué par 14 délégations et 1 groupe de délégations. Une délégation a estimé que la participation de l'UNICEF à ce mécanisme était une évolution bienvenue contre le nationalisme en matière de vaccins et exhorté l'UNICEF à soutenir les transferts de technologies aux pays en développement et l'application souple des droits de propriété intellectuelle afin que les populations les plus vulnérables puissent être vaccinées. Plusieurs autres délégations ont également souligné l'importance du rôle de l'UNICEF dans l'accès équitable aux vaccins.

32. Une délégation a demandé des précisions sur le rôle de l'UNICEF dans l'initiative COVAX et les mesures qui seraient prises pour faire en sorte que les pays à revenu intermédiaire aient également accès au vaccin, tandis qu'un groupe de délégations a déclaré que la fourniture de vaccins aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire n'était pas seulement un impératif moral mais de l'intérêt de chacun, d'après les informations disponibles. Une délégation a demandé comment l'UNICEF prévoyait d'aider à lever les obstacles à l'égalité d'accès au vaccin, notamment dans les pays touchés par des conflits.

33. Une autre délégation a déclaré qu'elle espérait que l'UNICEF pourrait bénéficier de toutes les contributions apportées au mécanisme COVAX. Les représentants d'Amnesty International et de Human Rights Watch ont tous deux demandé l'équité dans l'accès et la distribution du vaccin contre la COVID-19, le premier s'inquiétant du fait que le mécanisme COVAX était livré après les pays riches.

34. Huit délégations ont parlé de la fermeture des écoles et de la crise de l'enseignement ou ont demandé que les écoles puissent rouvrir dans des conditions sûres. Une délégation s'est inquiétée des retards pris dans l'éducation de nombreux enfants, dont beaucoup risquaient d'abandonner leurs études, en particulier des filles et des adolescents. Une autre délégation a exhorté l'UNICEF et les États membres à

faire de l'éducation une priorité du nouveau Plan stratégique, et à aider les pays à mettre en place des systèmes éducatifs résilients et à combler la fracture numérique.

35. Plusieurs délégations ont évoqué la nécessité de combler la fracture numérique et de mettre fin à l'exclusion numérique, demandant, pour certaines d'entre elles, qu'une plus grande attention soit accordée à la protection des enfants dans l'espace numérique, notamment dans le domaine de l'éducation, et notant que la pandémie avait exacerbé les effets négatifs de la mondialisation et de la numérisation. Une délégation a déclaré que des initiatives de partenariat telles que Génération sans limites et Giga, une initiative de l'UNICEF visant à raccorder les écoles à Internet et à permettre aux enfants d'accéder à l'information, étaient essentielles pour accroître les investissements dans l'enseignement numérique, le renforcement des compétences et l'autonomisation des jeunes, en particulier dans le cadre de la transition numérique et dans l'objectif de ne laisser personne de côté. Une délégation a demandé des précisions sur la manière dont l'UNICEF envisageait de renforcer son action en faveur d'une réouverture des écoles dans des conditions sûres.

36. Plusieurs délégations ont indiqué que la pandémie avait notamment eu pour conséquence une augmentation impressionnante des violences contre les enfants (en particulier des filles) et des violences domestiques, dont les enfants étaient contraints d'être témoins lorsqu'ils étaient confinés chez eux. Une délégation a appelé à organiser des campagnes contre la violence domestique.

37. Soulignant l'impact psychologique inquiétant de la pandémie, une délégation a mentionné la fermeture des écoles, l'adaptation aux technologies d'enseignement à distance, le manque d'accès aux soins de santé de base et aux activités de plein air, et la violence domestique et l'exploitation sexuelle. Deux délégations ont salué l'aide fournie par l'UNICEF pour permettre à chaque enfant de bénéficier de services de santé mentale ou d'un soutien psychosocial durant cette période particulièrement traumatisante, l'une d'entre elles faisant observer que cette aide était particulièrement importante dans les contextes de crise humanitaire et pour les enfants handicapés.

38. Une délégation a estimé que, compte tenu de la pandémie et de la tâche à accomplir durant le prochain cycle de quatre ans, le prochain Plan stratégique serait le plus ambitieux que l'UNICEF ait jamais mis en œuvre. Une délégation a fait savoir qu'elle espérait que le prochain Plan stratégique serait en adéquation avec le mandat de l'UNICEF et les conclusions de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, tandis qu'une autre délégation a souhaité connaître les dispositions qui avaient été prises par le Fonds pour mettre en œuvre la résolution issue de l'examen quadriennal complet précédent.

39. Une délégation a souhaité en savoir plus sur les enseignements qui avaient été tirés jusqu'alors et sur les meilleures pratiques pendant la pandémie s'agissant des quatre priorités de l'UNICEF, en particulier la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et le renforcement du lien entre l'action humanitaire et le développement. Elle a demandé comment ces enseignements allaient influencer l'élaboration du prochain Plan stratégique et les programmes visant à reconstruire en mieux.

40. Une délégation a déclaré que l'UNICEF devait innover et s'adapter aux nouveaux défis, et renforcer ses partenariats de mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial. Pour une autre délégation, le nouveau Plan stratégique devrait s'appuyer sur les avantages comparatifs de l'organisation, tandis qu'il devrait reposer sur le principe de l'appropriation nationale selon deux autres délégations.

41. Une délégation a demandé que l'action climatique soit intégrée dans le nouveau Plan stratégique, tandis qu'un groupe de délégations a déclaré que la sensibilisation

et l'action en faveur du climat devraient faire partie intégrante des programmes de l'UNICEF, notamment des initiatives en matière d'éducation.

42. Deux délégations et un groupe de délégations ont plaidé pour l'assouplissement du financement de l'UNICEF, en particulier durant la période de relèvement post-pandémique.

43. Deux délégations ont parlé du pouvoir positif et transformateur du développement du jeune enfant, et une délégation a demandé que l'accent soit mis sur la conception de systèmes éducatifs modernes et efficaces dans le nouveau Plan stratégique.

44. Cinq délégations et deux groupes de délégations ont pris note du soixante-quinzième anniversaire de l'UNICEF, un groupe de délégations déclarant que cet événement était l'occasion pour l'UNICEF d'évaluer ses politiques et programmes en faveur des enfants et des adolescents. Une délégation a déclaré que l'avenir de l'UNICEF passait par la préservation de la confiance que les États membres accordaient au Fonds, et que celui-ci devait continuer de se montrer digne de cette confiance, comme il l'avait toujours fait.

C. Élection du Bureau du Conseil d'administration

45. Le Conseil d'administration a élu à la présidence la Représentante permanente de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Audra Plepytė, et à la vice-présidence les Représentants permanents suivants : Omar Hilale (Maroc), Craig J. Hawke (Nouvelle-Zélande) et Rodrigo A. Carazo (Costa Rica), et le Représentant permanent adjoint de la République de Corée, Hyunjoo Oh.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Document d'orientation mis à jour sur l'élaboration du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, y compris les consultations et les réunions d'information

46. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le Directeur général adjoint chargé des programmes, et a fait l'objet d'un exposé de la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi.

47. Un groupe de délégations a fait observer que la pandémie de COVID-19 avait des conséquences pour les enfants et qu'elle en aurait également sur l'action que devrait mener l'UNICEF pour répondre aux besoins de ces derniers dans les années à venir. Une délégation a félicité l'UNICEF des efforts consentis pour élaborer un Plan stratégique qui tienne compte des effets de la pandémie, intègre la réforme des Nations Unies et prévoie l'harmonisation des pratiques avec d'autres organismes des Nations Unies. Elle a souhaité savoir comment l'UNICEF envisageait l'action humanitaire dans le cadre de ses travaux en faveur du développement. Une autre délégation et un groupe de délégations se sont félicités des mesures prises pour mieux relier ces travaux, la délégation notant qu'il importait de préserver une action humanitaire fondée sur des principes. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que le nouveau Plan stratégique renforcerait le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix.

48. Le groupe de délégations a loué l'ambition du Plan concernant les questions de genre et exprimé l'espoir que celui-ci mettrait l'accent sur la lutte contre les obstacles structurels et les pratiques nuisibles, ainsi que sur des mesures susceptibles d'amener

des changements profonds. Une délégation a plaidé pour une approche stratégique des questions d'égalité et de couverture. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que le Plan prévoirait un recours accru aux sciences sociales et comportementales dans le cadre de la lutte contre les obstacles structurels liés à l'inégalité entre les genres.

49. Le groupe de délégations a déclaré que la pandémie avait mis en lumière le besoin urgent d'un financement souple et prévisible pour permettre au Fonds de s'adapter et de réagir rapidement.

50. Le groupe et une autre délégation se sont félicités que l'UNICEF mette davantage l'accent sur les résultats du point de vue des réalisations, le groupe demandant que ces dernières aient une orientation thématique claire, ce qui inciterait à plus de souplesse dans l'affectation des fonds. La délégation a souligné la nécessité de définir clairement les responsabilités entre l'action des bureaux de pays et les résultats cumulés, et la nécessité de générer des données concrètes axées sur les résultats. Tout en reconnaissant qu'une certaine souplesse était nécessaire concernant les résultats du point de vue des produits, le groupe de délégations a déclaré qu'il espérait que le cadre de résultats du Plan continuerait de refléter la contribution unique de l'UNICEF aux résultats obtenus dans les pays. Le groupe et une autre délégation ont également demandé une amélioration des rapports d'exécution.

51. Une délégation a souhaité que le Plan reflète l'importance du mandat normatif de l'UNICEF et encouragé la poursuite des travaux sur les approches multisectorielles, notamment l'approche fondée sur les droits de l'homme, le principe de ne laisser personne de côté et l'approche qui consiste à tenir compte des conflits. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a déclaré que ces principes étaient chers à l'UNICEF. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que le prochain Plan suivrait cette approche multisectorielle et tiendrait compte des enseignements tirés de la pandémie.

52. La délégation a demandé comment l'UNICEF allait mettre en adéquation ces approches avec celles d'autres organismes, et les mettre en œuvre dans les pays. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a répondu que l'UNICEF travaillait avec d'autres organismes sur la contribution de chacun, dans un objectif de complémentarité et de responsabilité. Plusieurs délégations ont apprécié les consultations conjointes sur le Plan stratégique qui ont été organisées avec d'autres fonds et programmes basés à New York.

53. Une délégation a souhaité que l'UNICEF mette la durabilité au cœur de son action, en tenant compte, dans ses programmes, des questions relatives au climat et à l'environnement. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a répondu que le nouveau Plan mettrait davantage l'accent sur la durabilité ainsi que sur la résilience et le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a déclaré que l'UNICEF avait fait des progrès en matière d'éco-efficacité, notamment au niveau interinstitutionnel. L'UNICEF avait des centaines d'« équipes vertes » dans le monde entier. Dans le prochain Plan stratégique, les objectifs de réduction des émissions de l'UNICEF seront alignés sur ceux de l'Organisation des Nations Unies.

B. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programme de pays

54. Le Conseil d'administration a examiné les descriptifs de programme de pays de l'Azerbaïdjan, de la Chine, de la Côte d'Ivoire, de l'Eswatini, de la Géorgie, de la Macédoine du Nord, de l'Ouzbékistan, du Panama, de la Somalie, de la Tunisie et de

l'Uruguay. Après un exposé liminaire du Directeur général adjoint chargé des programmes, le Directeur de la Section santé (Division des programmes) a présenté un exposé, qui a été suivi par la diffusion d'une courte vidéo sur les 11 pays en question et des observations de quatre panélistes invités.

55. Dans un message préenregistré, le Ministre de la santé de Macédoine du Nord a réitéré l'engagement de son gouvernement de fournir des soins de santé de qualité tout en préservant les acquis, en renforçant la résilience et en mettant l'accent sur la santé mentale et les soins aux enfants handicapés. Il a souligné l'appui fourni par l'UNICEF dans ce cadre.

56. Dans un message vidéo préenregistré, la Ministre du plan et du développement de la Côte d'Ivoire a souligné les progrès du pays en matière d'indicateurs de santé et les défis restant à relever dans ce domaine. Elle a souligné l'importance d'une approche multisectorielle, des innovations et des stratégies complémentaires pour encourager les changements de comportements, ainsi que des stratégies de mobilisation qui incluent les adolescents, en particulier des jeunes filles.

57. Une jeune responsable du mouvement des éclaireuses de Tunisie a parlé des efforts considérables qu'a déployés son organisation pour relayer des informations au niveau local et aider les populations à faire face à la pandémie de COVID-19, notamment au moyen de campagnes de communication sur le lavage des mains et de campagnes de sensibilisation, en encourageant la participation active des jeunes.

58. Dans les observations qu'il avait préenregistrées, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la Somalie, qui est également Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire dans ce pays, a souligné la cohérence entre le descriptif de programme de pays et le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le plan national de développement. Le descriptif de programme de pays faciliterait l'adaptation des programmes et favoriserait l'élaboration de programmes conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies dans une perspective d'amélioration de la résilience et de durabilité.

59. Après les panélistes, les États membres ont eu l'occasion d'exprimer leur avis. Le représentant de la Chine a souligné la nécessité de mettre en place des systèmes de santé publique plus solides et plus résilients. Il s'est félicité de la coopération de longue date avec l'UNICEF et a déclaré que le descriptif de programme de la Chine intégrait les contributions des parties prenantes et était pleinement conforme au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, au Programme de développement durable à l'horizon 2030, aux priorités nationales et au mandat de l'UNICEF.

60. Le représentant de la Tunisie a remercié la jeune éclaireuse de sa participation. Le nouveau programme donnerait la priorité au développement socioéconomique inclusif, à l'éducation, à la santé, à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, à l'environnement et à l'accès à la justice, et continuerait de mettre l'accent sur l'équité, l'inclusion, le genre et la participation des adolescents.

61. Le représentant de la Géorgie a souligné les réalisations accomplies avec le soutien de l'UNICEF, notamment le renforcement du mécanisme relatifs aux droits humains, la réduction de la mortalité maternelle et infantile, et le renforcement des systèmes de protection sociale, de soins de santé et d'éducation.

62. Le représentant de la Somalie a remercié l'UNICEF pour son soutien sans faille au développement de l'infrastructure sanitaire et s'est félicité de l'accent mis dans le programme de pays sur la santé maternelle et la lutte contre la mortalité infantile.

63. Le représentant de l'Ouzbékistan a remercié l'UNICEF de sa collaboration aux fins du rapatriement des femmes et des enfants des zones de conflit, de la protection

des droits de l'enfant, de la réforme des soins aux enfants et du renforcement du système éducatif.

64. Le représentant de l'Uruguay a souligné l'importance de l'éducation et a insisté sur sa continuité, notamment grâce aux plateformes technologiques, à la réouverture des écoles en toute sécurité et à la poursuite de la collaboration avec l'UNICEF dans le cadre du nouveau descriptif de programme de pays.

65. La représentante du Panama s'est félicitée du descriptif de programme de pays et a fait état de problèmes importants et d'inégalités bien que le Panama relevait de la catégorie des pays à revenu élevé. Elle a souligné les progrès accomplis par son pays dans la collecte et la ventilation de données, et pour ce qui était d'encourager la résilience, ainsi que la détermination de son gouvernement à travailler avec l'UNICEF et ses partenaires pour répondre aux besoins des enfants.

66. La représentante de l'Eswatini a fait état d'une réduction de l'aide étrangère au développement, l'Eswatini étant considéré comme un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, ce qui ne reflétait pas la situation sur le terrain. Elle a remercié l'UNICEF d'avoir aidé son pays à mobiliser davantage de ressources et de lui avoir offert un appui technique et financier dans le cadre du plan d'intervention mis en place par le système des Nations Unies.

67. Le représentant de l'Azerbaïdjan a déclaré que l'UNICEF avait été un partenaire crucial dans les domaines des soins de santé, de l'éducation, des services sociaux et de la protection de l'enfance, notamment en faveur des enfants touchés par la guerre ou handicapés. La délégation azerbaïdjanaise a ajouté qu'elle s'opposait à la tentative d'une délégation de politiser la réunion.

68. Le représentant de la Macédoine du Nord s'est félicité de la coopération de longue date de son pays avec l'UNICEF et a souligné les priorités de son gouvernement en matière de protection des enfants privés de soins parentaux, d'amélioration de la qualité de l'éducation, d'éradication de la pauvreté des enfants et de prévention de la violence à l'encontre de ces derniers.

69. La représentante de la Côte d'Ivoire a salué la coopération avec l'UNICEF et les Nations Unies et a réitéré l'engagement de son gouvernement à travailler avec l'UNICEF et d'autres partenaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda de l'Union africaine.

70. Une délégation a souligné que les descriptifs de programme de pays étaient des outils spécifiques à chaque organisme, au niveau national, qui devaient définir clairement l'appui apporté par l'organisation pour répondre aux besoins de développement les plus pressants du pays, de manière ciblée et impartiale. Bien que la coopération régionale et internationale envisagée dans les descriptifs de programme de pays puisse contribuer à renforcer les capacités à l'appui des objectifs nationaux en matière de développement, les références à ce type de coopération n'ont pas pour autant valeur d'accord ou de caution de la part du pays concerné, et la coopération régionale et internationale ne devrait pas, en soi, constituer un objectif des descriptifs de programme de pays. La délégation a ajouté que les descriptifs de programme de pays n'étaient pas l'instrument approprié pour promouvoir les objectifs des organismes en matière de programmes ou de collecte de fonds au niveau mondial, ni les programmes de politique étrangère ou les objectifs de développement globaux des pays de programme.

71. Une délégation s'est félicitée de la coopération avec l'UNICEF et des efforts déployés pour atténuer l'impact de la COVID-19. Elle a souligné qu'il importait de veiller à ce que les programmes soient adaptés aux besoins et aux priorités de chaque

pays, et a fait part de son inquiétude face à ce qu'elle considérait comme un langage politique dans un descriptif de programme de pays.

72. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/1 selon la procédure d'approbation tacite (voir annexe).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

73. La Présidente a déclaré que, conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration avait été informé de la prorogation de quatre mois des programmes de pays pour l'Arménie et la Malaisie, à la suite d'une prorogation de deux mois, et de la première prorogation d'un an des programmes de pays pour la Croatie, la République populaire démocratique de Corée, la République islamique d'Iran, la Mongolie et la République-Unie de Tanzanie.

74. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver la prorogation de quatre mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, à la suite de deux prorogations consécutives d'un an, d'une prorogation de neuf mois, d'une prorogation de trois mois et d'une prorogation de deux mois, et la prorogation d'un an du programme de pays pour le Tadjikistan faisant suite à une prorogation d'un an.

75. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/2 (voir annexe).

**C. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF
aux recommandations et décisions adoptées
aux quarante-cinquième et quarante-sixième réunions
du Conseil de coordination du Programme commun
des Nations Unies sur le VIH/sida**

76. La Directrice associée de la Division des programmes et Chef de la section VIH/sida a présenté le rapport oral.

77. Un groupe de délégations a fait part de sa profonde préoccupation quant au fait que les objectifs mondiaux pour 2020 n'ont pas été atteints, que les progrès pour éradiquer le sida chez les enfants sont au point mort depuis 2015 et que la pandémie de COVID-19 a aggravé la situation. Les principaux obstacles à la réalisation de ces objectifs tenaient aux lacunes en matière de prestations, qui avaient atteint un niveau inquiétant, notamment à la couverture inégale de la prévention et du traitement, les systèmes ne parvenant pas à atteindre toutes les mères enceintes séropositives et de nombreuses femmes ayant des difficultés à poursuivre sans interruption leur traitement antirétroviral. Le groupe a également cité des obstacles sociaux et structurels qui entravaient gravement les progrès dans ce domaine.

78. Le groupe a exprimé son soutien aux plans de l'UNICEF sur ces questions, qui mettaient l'accent sur l'intégration en tant qu'élément essentiel du plan stratégique sur le VIH ; l'accès pour toutes les femmes et toutes les adolescentes à des services de santé sexuelle et procréative, et une éducation sexuelle complète pour tous les jeunes ; la volonté politique et l'investissement de ressources financières suffisantes, allouées de façon appropriée, dans les systèmes de soins de santé ; la cohérence entre le Plan stratégique de l'UNICEF et la stratégie mondiale de lutte contre le sida concernant les programmes de lutte contre le VIH ; l'octroi de ressources suffisantes au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

79. Une délégation a demandé instamment que l'on accélère les efforts pour éviter que les progrès qui avaient été accomplis ne soient réduits à néant et pour compenser l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les programmes de lutte contre le VIH/sida.

Elle a regretté qu'aucun des objectifs de la procédure accélérée relative aux enfants et aux adolescents pour 2018 et 2020 n'ait été atteint et s'est inquiétée d'une possible démobilisation des donateurs et d'une éventuelle diminution de la volonté politique. Elle a demandé quelles mesures concrètes l'UNICEF prenait pour empêcher une nouvelle érosion des progrès en matière de lutte contre le VIH/sida dans le contexte de la pandémie.

80. Une délégation s'est félicitée de l'inclusion de l'UNICEF dans la prochaine stratégie de l'ONUSIDA et du travail que l'organisation mène sans relâche sur les systèmes locaux visant à améliorer la prise en charge des enfants porteurs du VIH. Elle s'est réjouie de la mise en place de programmes différenciés axés sur l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant grâce à des propositions de fonds mondiaux, et de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des programmes, et a salué le travail accompli par l'UNICEF pour réduire la stigmatisation et son impact sur les adolescents. Elle a pleinement approuvé l'approche décrite dans la note d'information, qui vise à mettre davantage l'accent sur la lutte contre le VIH/sida chez les enfants et les adolescents, en particulier les adolescentes.

81. Une délégation a demandé au secrétariat d'éviter d'utiliser l'expression « santé sexuelle et procréative et droits connexes », qui figurait dans le rapport, précisant que cette expression ne figurait pas dans le précédent Plan stratégique de l'UNICEF et n'était pas un terme convenu au niveau international.

82. Le représentant de l'ONUSIDA a remercié l'UNICEF de ses contributions en tant que membre essentiel du programme conjoint et a accueilli favorablement les principes révisés de coparrainage. Il a déclaré que les mères, les nouveau-nés et les adolescents seraient au cœur de la nouvelle stratégie de l'ONUSIDA. Il s'est félicité de la détermination de l'UNICEF à mettre en œuvre de la stratégie, espérant que cela favoriserait à l'avenir l'harmonisation des stratégies de l'UNICEF et des autres coparrains.

D. Riposte de l'UNICEF à la COVID-19

- a) Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF : la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)**
- b) Vue d'ensemble du repositionnement stratégique de la riposte de l'UNICEF et orientations futures**

83. La Directrice générale a fait une déclaration liminaire et souhaité la bienvenue aux deux orateurs invités de l'OMS : le Directeur général et le Directeur exécutif du programme chargé de la préparation et de l'action en cas d'urgence sanitaire. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence et le Directeur de la Division des programmes de l'UNICEF ont présenté l'exposé conjointement.

84. Le Directeur général a rappelé que l'OMS et l'UNICEF entretenaient depuis longtemps une relation spéciale et remercié la Directrice générale de l'UNICEF pour son rôle mobilisateur. Il a souligné qu'il était encore possible d'approfondir la relation entre les deux organisations pour aider les pays à se relever et à se reconstruire en garantissant un accès équitable aux vaccins, aux diagnostics et aux traitements, en aidant les pays à maintenir les services de santé essentiels, notamment la vaccination systématique des enfants, et en investissant dans les soins de santé primaires.

85. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour ses mesures de riposte à la COVID-19, citant notamment sa rapidité, sa résilience, son engagement et la place faite aux partenariats. Plusieurs ont souligné qu'il fallait faire des vaccins un bien

public mondial. Un groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à donner la priorité à ses travaux sur l'inclusion dans ses opérations et ses partenariats ; la résilience, en mettant systématiquement à profit ses compétences en matière d'aide humanitaire, de développement et de questions de genre pour améliorer l'accès aux services de protection sociale et à l'éducation ; le développement durable, en veillant à ce que la riposte à la COVID-19 soit pérenne, ne porte pas atteinte au climat et n'exacerbe pas les problèmes environnementaux. Le Directeur de la Division des programmes a réaffirmé que l'UNICEF avait continué de s'acquitter de ses engagements sur place dans de multiples contextes tout au long de la pandémie pour suivre de près les services d'aide aux enfants et proposer des solutions. Il a souligné l'attention portée à la résilience et aux systèmes de protection sociale capables de s'adapter aux chocs, ainsi que les liens avec l'action climatique dans les mesures de riposte à la COVID-19 et les efforts de relèvement, tels que les services WASH résilients face aux changements climatiques et la prise en compte de la question de l'énergie durable dans les programmes liés aux services WASH, à la santé, à la nutrition et à l'éducation.

86. Un autre groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à faire de la collecte de données ventilées par sexe, âge, handicap et situation géographique, et de l'utilisation de ces données, une priorité tout au long de la riposte. Il a souligné qu'il importait de promouvoir la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes et d'intégrer, dans l'action humanitaire de l'UNICEF, une programmation porteuse de transformation en matière de genre et une perspective axée sur les droits humains. Saluant les contributions de l'UNICEF aux objectifs d'adaptation aux besoins locaux, il a souligné que le Fonds devait aller plus loin pour promouvoir et renforcer les compétences et les capacités de riposte locales et nationales. Il a insisté sur la responsabilité à l'égard des populations touchées, le renforcement du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ainsi que l'importance des nouveaux modes de financement et de l'élargissement de la base de donateurs. Une délégation a souligné l'importance des partenariats dans la riposte, et présenté des exemples du travail mené par l'UNICEF avec des collectivités locales, des institutions et des notables locaux.

87. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence de l'UNICEF a souligné l'importance de la préparation et affirmé qu'il était essentiel d'obtenir les ressources nécessaires pour mieux se préparer aux interventions d'urgence et que l'UNICEF devait continuer à s'intéresser à cette question dans le cadre du dialogue avec les États membres. Après avoir eu des difficultés à consolider des données gouvernementales mal ventilées, l'UNICEF constatait maintenant des progrès. La collaboration avec les organisations partenaires de première ligne et les administrations locales avait été indispensable à l'action de santé publique. En collaboration avec l'OMS et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'UNICEF avait mené des activités de communication relative aux risques et de mobilisation de la population. Le Fonds espérait que ces activités prennent un caractère permanent en ce qu'elle relevaient de sa responsabilité à l'égard des populations touchées.

88. Une délégation a demandé au Directeur exécutif du programme chargé de la préparation et de l'action en cas d'urgence sanitaire de l'OMS de donner des précisions sur les progrès réalisés dans l'établissement du Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19. Le Directeur exécutif a répondu que des travaux visant à mettre en place une stratégie de mobilisation du secteur privé et à tenir une consultation de la société civile sur cette question étaient en cours.

89. Une délégation a déclaré attendre avec intérêt des informations sur l'engagement de l'UNICEF à répondre aux besoins de protection liés à la pandémie et à mettre en place des mesures d'atténuation des effets de l'épidémie, notamment

s'agissant des enfants et des familles les plus vulnérables. La délégation a encouragé l'UNICEF à inclure les questions d'égalité des genres, d'autonomisation des femmes et de violence fondée sur le genre dans son évaluation de la riposte à la COVID-19 et dans ses communications à ce sujet. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence de l'UNICEF a indiqué que le Fonds s'efforçait d'affecter davantage de ressources à la lutte contre la violence fondée sur le genre dans le cadre de la COVID-19. Le financement souple, qui ne représentait que 5 à 6 % des fonds reçus aux fins de la riposte à la pandémie, avait permis à l'UNICEF d'être équitable et d'appuyer les travaux relatifs à la violence fondée sur le genre, à la protection de l'enfance et aux programmes WASH, des domaines qui tendaient à être négligés dans les actions de santé publique. Le Directeur de la Division des programmes a donné des exemples illustrant comment l'UNICEF avait intensifié son action face aux problèmes rencontrés par les filles et les femmes depuis le début de la pandémie, notamment en établissant de nouveaux partenariats et en renforçant ceux existants pour généraliser les solutions numériques, et en mettant en place des systèmes permettant de réaliser des analyses et des examens réguliers des disparités de genre à l'échelle des pays.

90. Une délégation a demandé des mesures spéciales pour plusieurs pays du Moyen-Orient en situation de conflit en raison des contraintes financières causées par la pandémie. Une autre a évoqué la situation économique et sociale grave que connaissait son pays et le fait que le transfert de l'aide nécessaire à l'atténuation des effets de la pandémie avait été entravé par le conflit et l'imposition continue de mesures coercitives unilatérales.

91. Deux délégations ont souligné qu'il importait de faciliter l'accès des populations les plus vulnérables au vaccin contre la COVID-19 et souhaité connaître l'état d'avancement des efforts faits pour cibler ces groupes. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence de l'UNICEF a réaffirmé que toute l'aide humanitaire de l'UNICEF restait impartiale et fondée sur une évaluation indépendante des besoins, et que le Fonds était fermement engagé à ne pas laisser de côté les populations les plus vulnérables.

92. Une autre délégation a demandé quelle était l'opinion de l'UNICEF sur ce qui avait été dit dans le rapport concernant les interventions d'urgence, à savoir qu'elles devaient être envisagées dans le cadre de stratégies plus larges à l'échelle des pays de manière à renforcer la résilience et à resserrer les liens entre la programmation et le financement en matière d'aide humanitaire, de développement et de paix. Elle a également demandé comment l'UNICEF avait évalué l'intégration de l'inclusion de la question du handicap dans sa riposte à la COVID-19 et comment les ressources étaient affectées à cet effet. Elle a encouragé l'UNICEF à accorder une attention particulière aux femmes et aux filles handicapées dans les situations de crise. Elle a souligné qu'il importait que l'UNICEF apporte son appui aux filets de protection sociale existants tout en fournissant une assistance directe aux populations dans le besoin. Le Directeur de la Division des programmes a convenu qu'il importait d'intégrer des réalisations en matière de handicap dans tous les programmes de l'UNICEF, notant que le Fonds avait à cet égard apporté son soutien à la réouverture des écoles et aux services de protection de l'enfance.

93. Une délégation a exhorté l'UNICEF à maintenir l'aide humanitaire qu'elle fournissait sous la direction des gouvernements nationaux et à intensifier sa coopération avec les gouvernements et les autres entités compétentes des Nations Unies. Elle a déclaré qu'il fallait trouver un juste équilibre entre la lutte contre les effets de la COVID-19 et le maintien des soins de santé essentiels non liés à la COVID-19 pour les enfants. Elle a également déclaré que l'éducation, en particulier l'apprentissage à l'aide de technologies rudimentaires, devait être une autre priorité

des programmes d'aide humanitaire de l'UNICEF, et que le Fonds devait jouer un rôle dans la lutte contre les incidences de la pauvreté et l'élimination des causes profondes des conflits et des déplacements forcés. Le Directeur de la Division des programmes a indiqué que l'UNICEF consacrait environ 70 % de ses ressources aux contextes fragiles et aux situations de conflit, et plus de 50 % à l'action humanitaire. Dans son prochain plan stratégique, à l'horizon 2030, l'UNICEF s'emploierait à renforcer les liens entre les programmes d'action humanitaire, de développement et de consolidation de la paix afin de réduire la vulnérabilité, de renforcer les systèmes et les capacités d'adaptation aux niveaux national et local et de s'attaquer aux facteurs de fragilité.

94. La Présidente du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a souligné les excellents résultats obtenus par les comités en 2020 en matière de collecte de fonds pour la riposte à la COVID-19. Elle a évoqué l'évolution du rôle des comités pour les enfants, qui avait permis d'améliorer la stature de l'UNICEF dans les pays disposant d'un comité national et d'obtenir des fonds supplémentaires en faveur des enfants.

E. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Évaluation des travaux menés par l'UNICEF en faveur des enfants en milieu urbain, et réponse de l'administration

95. Le Chef du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport d'évaluation, qui était accompagné d'un résumé (E/ICEF/2021/3). La Directrice adjointe de la Division des programmes a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/4).

96. Un groupe de délégations a félicité l'administration pour sa réponse positive et ambitieuse à l'évaluation. Il a demandé qu'une attention soit portée aux enfants marginalisés et vulnérables et souhaité instamment que les approches multisectorielles fondées sur les droits humains et porteuses de transformation en matière de genre, la coopération avec d'autres partenaires et le non-chevauchement des rôles soient systématiques. La Directrice adjointe de la Division des programmes a dit comprendre qu'il fallait renforcer le mode de programmation axé sur les droits humains et tirer le meilleur parti des modes de programmation fondés sur le genre, tenant compte des questions de genre et porteurs de transformations en matière de genre. Le groupe de délégations a également souligné qu'il importait que les enfants et les jeunes soient véritablement associés à la planification urbaine et à la prise de décision.

97. Le groupe de délégations a pris note du constat établi dans l'évaluation selon lequel les stratégies sectorielles de programmation urbaine faisaient défaut, sauf dans le secteur WASH et celui de la vaccination. La Directrice adjointe de la Division des programmes a indiqué que l'UNICEF envisageait d'élaborer des stratégies consacrées aux milieux urbains pour d'autres secteurs également et déclaré que la fragilité urbaine était une priorité, tout comme la nécessité de créer des liens entre les programmes humanitaires et les programmes de développement pendant une crise humanitaire. En réponse aux préoccupations du groupe concernant le non-chevauchement des rôles, le Directeur général adjoint chargé des programmes a expliqué que comme les programmes de pays de l'UNICEF étaient élaborés avec les gouvernements nationaux, étant de ce fait conformes aux cadres de coopération nationaux, il n'y aurait pas de chevauchements. La Directrice adjointe de la Division des programmes a dit que le Fonds avait signé une lettre d'engagement avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et qu'il continuerait de tirer parti de l'expérience de cet organisme en matière de

programmation axée sur les villes, notamment dans les domaines de la planification urbaine, des espaces publics et des données urbaines.

98. Le groupe de délégations s'est félicité que le Fonds tienne davantage compte des contextes urbains dans les cibles et les domaines de résultats concernés du Plan stratégique pour 2022-2025 et qu'il s'emploie à renforcer ses capacités institutionnelles dans ce domaine. Il a également demandé à l'administration de l'UNICEF de présenter au Conseil d'administration un rapport de suivi sur l'évaluation en 2023. La Directrice adjointe de la Division des programmes a dit que le Fonds était conscient qu'il fallait renforcer les capacités du personnel et qu'il serait heureux d'avoir la possibilité de rendre compte des progrès accomplis en 2023.

99. La Présidente du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a déclaré que les comités nationaux étaient fiers de l'Initiative des villes amies des enfants, qui avait aidé des localités de 25 pays à devenir des champions des droits de l'enfant. L'Initiative était si bien intégrée dans les comités nationaux qu'elle avait servi de base à des interventions clés pendant la pandémie de COVID-19. Le Chef du Bureau de l'évaluation a félicité le Comité national espagnol pour l'UNICEF pour son rôle dans l'évaluation en tant qu'étude de cas, tout en notant que l'évaluation ne portait pas sur les comités nationaux et que les recommandations étaient adressées à la Division des programmes de l'UNICEF.

100. La Présidente du Groupe permanent a indiqué que l'étude de cas sur l'Initiative des villes amies des enfants en Espagne servait à mettre en évidence les bonnes pratiques dans un pays à revenu élevé. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a pris acte du rôle important que jouaient les comités nationaux dans la défense des droits des enfants dans les pays à revenu élevé et déclaré que l'entité de programmation de l'UNICEF travaillerait en étroite collaboration avec les comités nationaux.

Évaluation du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, et réponse de l'administration

101. Le Chef du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport d'évaluation, qui était accompagné d'un résumé (E/ICEF/2021/5), après quoi la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/6).

102. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour son engagement à associer les enfants et les jeunes à l'élaboration du nouveau plan stratégique, notant toutefois que cette participation devait se poursuivre tout au long du cycle de vie des programmes. Une délégation a repris à son compte une recommandation formulée dans l'évaluation, qui tendait à ce que l'UNICEF appuie davantage le rôle des enfants et des jeunes en tant que défenseurs de leur propre cause, partenaires et agents de changement. Un représentant de l'Union européenne a convenu qu'il fallait mieux inclure la voix des enfants dans la planification et la mise en œuvre. Le Chef du Bureau d'évaluation a apprécié que les délégations mettent l'accent sur la participation véritable des enfants.

103. Le groupe de délégations s'est félicité de ce que l'accent ait été mis sur les résultats du point de vue des réalisations mais s'est interrogé sur les effets qu'auraient sur la conception du nouveau plan stratégique la réduction du nombre de réalisations et une plus grande souplesse quant aux décisions liées aux programmes. Le représentant de l'Union européenne s'est également déclaré favorable à une stratégie à plus long terme qui soit axée sur les réalisations, notant que le renforcement du mécanisme de communication de l'information et l'accent mis sur les réalisations aideraient à mobiliser suffisamment de fonds pour le plan. Le Chef du Bureau de

l'évaluation a déclaré que le passage à une approche axée sur les réalisations n'aurait aucune incidence sur la responsabilité de rendre compte des résultats et que les équipes sur le terrain disposaient de capacités suffisantes pour communiquer des informations sur les produits. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que l'UNICEF s'attachait à faire du prochain plan stratégique un cadre de haut niveau établissant des réalisations claires à atteindre en faveur des enfants, applicables à différents types de contextes, les décisions sur la manière de les atteindre devant être prises au niveau national.

104. Le groupe de délégations s'est félicité de la volonté d'appliquer des approches multisectorielles et de faire coïncider le prochain plan stratégique avec la politique relative à l'égalité des genres et le Plan d'action pour l'égalité des genres. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a pris note des réactions et des conseils des délégations sur l'égalité des genres et la programmation porteuse de transformation en matière de genre. Une délégation a souligné qu'il fallait intégrer les questions de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans la programmation et faire rapport sur les résultats de haut niveau en matière de genre, un point également soulevé par le groupe de délégations. Le Directeur de la division des programmes a indiqué que le nouveau plan stratégique intégrerait la question du genre en tant que stratégie de changement ainsi que des réalisations en matière de genre.

105. Le groupe de délégations et une autre délégation ont souligné qu'il importait d'abattre les cloisons en utilisant l'approche multisectorielle et en favorisant la flexibilité du personnel de sorte qu'ils puissent travailler autant dans des contextes d'aide humanitaire que de développement. Le représentant de l'Union européenne a salué la recommandation formulée dans l'évaluation à cet égard, ainsi que celle en faveur d'une stratégie à plus long terme conforme au Programme 2030. Le Directeur de la Division des programmes a déclaré que la riposte de l'UNICEF à la pandémie avait fourni de bons exemples de l'utilisation de l'approche multisectorielle, notamment s'agissant du travail mené avec les parents et les soignants, dans des domaines tels que la santé mentale et l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

106. Une délégation et le groupe de délégations ont souligné que l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix était importante pour le travail de l'UNICEF et qu'une analyse complète devait être réalisée à cet égard. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a noté que les travaux sur la programmation axée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix bénéficiaient d'un appui considérable. L'UNICEF entendait s'appuyer sur les exemples de ce type de programmation tirés de la riposte à la COVID-19, ce qui nécessiterait des modes de financement souple.

107. Une délégation a déclaré que comme la mobilisation du secteur privé suscitait un intérêt croissant à l'UNICEF, le Fonds devait veiller à ce que le nouveau plan stratégique prévoie le cadre de cette mobilisation ainsi que des orientations pour les bureaux de pays. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a remercié la délégation pour ses suggestions tendant à faire en sorte que les activités du secteur privé ne compromettent pas les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant. Le Directeur de la Division des programmes a indiqué que l'UNICEF disposait de différentes stratégies en matière de mobilisation du secteur privé, y compris le développement continu des capacités du personnel.

108. Une délégation a souligné qu'il ressortait de l'évaluation une inquiétude concernant la nécessité de protéger et de promouvoir la mission de l'UNICEF en tant qu'organisation de défense des droits de l'enfant et demandé comment le Fonds allait

répondre à cette inquiétude. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a déclaré que l'UNICEF avait pour priorités de lutter contre les inégalités, de donner une place centrale à la voix des enfants et de faire respecter les principes humanitaires. L'UNICEF aidait chaque bureau de pays à trouver les meilleurs moyens de faire respecter les droits des enfants à tous les niveaux et à toutes les étapes de la programmation.

109. Le groupe de délégations et deux autres délégations ont souligné que le nouveau plan stratégique devait prévoir des stratégies de changement en profondeur. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a déclaré que le plan serait fondé sur une théorie du changement assortie d'hypothèses explicites, reposant sur des bases théoriques et empiriques solides.

110. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/3 (voir annexe).

F. Exposé oral sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

111. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice adjointe de la Division des partenariats publics a présenté l'exposé.

112. Un groupe de délégations a noté que le texte de l'examen quadriennal complet comprenait des stratégies portant sur le climat et la biodiversité, les personnes handicapées, les technologies numériques et d'autres domaines, donnant le ton d'un développement plus vert et plus inclusif, en particulier après la pandémie ; l'examen quadriennal complet encourageait à faire des progrès sur les priorités interdépendantes de la biodiversité et des changements climatiques. La Directrice adjointe de la Division des partenariats publics a indiqué que l'examen quadriennal donnait d'importants points de repère pour la définition des orientations générales et qu'il permettrait une contribution stratégique collective à la Décennie d'action.

113. Le groupe a demandé que le cadre de suivi et d'établissement de rapports pour l'examen quadriennal complet soit assorti d'indicateurs clairs et fondés sur des données à l'usage des organismes. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a déclaré que c'était le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU qui était chargé d'élaborer le cadre de suivi, tâche à laquelle était associé l'UNICEF.

114. Notant que l'examen quadriennal complet mettait l'accent sur les plus pauvres et les plus vulnérables, le groupe a souligné la portée des questions liées à la transversalisation des questions de genre et à l'égalité des genres, ainsi que l'importance de l'éducation des filles et de la réalisation des droits humains. Il a accueilli favorablement le dialogue sur la manière dont les nouveaux plans stratégiques des fonds et programmes contribueraient à atteindre ces objectifs ambitieux.

115. Deux délégations ont salué le travail de l'UNICEF en partenariat avec d'autres organismes. Une délégation a exprimé l'espoir qu'un système des Nations Unies pour le développement plus interconnecté permette d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants, et souligné l'importance de l'harmonisation dans divers domaines. Une délégation s'est félicitée de la poursuite du dialogue sur l'harmonisation des cadres de coopération et

des descriptifs de programmes de pays. Le Directeur général adjoint chargé des programmes et la Directrice générale adjointe chargée des partenariats ont déclaré qu'il était essentiel de collaborer avec les autres organismes pour obtenir les réalisations escomptées par l'UNICEF et pour atteindre les objectifs de développement durable.

116. Une délégation a demandé comment renforcer la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays tout en tirant le meilleur parti de l'avantage comparatif de chaque organisme. La Directrice adjointe de la Division des partenariats publics a déclaré que l'outil le mieux à même d'assurer la cohérence serait le cadre de suivi et d'établissement de rapports, qui permettrait d'établir des comparaisons entre entités des Nations Unies.

117. Une délégation a noté que, depuis 2021, 50 % des bureaux de terrain, de zone et de région du Fonds faisaient désormais partie du Système de partage des locaux des Nations Unies et demandé si cela avait permis de faire des économies. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a répondu que le Fonds était fier de ces 50 %, mais qu'il pouvait aller plus loin ; elle a indiqué que l'UNICEF consulterait de nouveau les États membres sur la question des économies précisément réalisées à ce jour. Elle a déclaré que l'UNICEF et d'autres organismes étudiaient les incidences de la pandémie de COVID-19 sur diverses initiatives, y compris le partage des locaux. Elle a également déclaré que l'UNICEF encourageait ses équipes à faire un meilleur usage du cadre de reconnaissance mutuelle pour tirer parti des politiques d'autres organismes.

118. Une délégation a demandé des informations sur la participation de l'UNICEF aux nouvelles plateformes régionales de collaboration. Le Directeur du Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a informé les délégations que l'UNICEF utilisait Manara, une base de données de référence au niveau régional qui permettait de partager des supports de connaissances dans tout le système des Nations Unies et à laquelle les États membres et les partenaires avaient également accès. L'UNICEF faisait par ailleurs partie de coalitions thématiques régionales, ainsi que d'un groupe régional de pairs réunissant des membres du personnel technique travaillant à l'appui de l'élaboration des plans-cadres de coopération. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a remercié les délégations d'avoir souligné l'importance de la réforme des Nations Unies au niveau régional.

G. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration

119. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait une déclaration liminaire sur le rapport financier et les états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/75/5/Add.3). La Directrice de l'audit externe (Chili) a présenté le rapport du Comité des commissaires aux comptes au nom de celui-ci. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté le rapport financier et les états financiers audités ainsi que la réponse de l'administration au rapport du Comité des commissaires aux comptes (E/ICEF/2021/AB/L.2).

120. Un groupe de délégations et une autre délégation ont pris note de l'opinion d'audit sans réserve reçue par l'UNICEF. Le groupe a également salué le niveau élevé des liquidités et la grande solvabilité du Fonds et noté qu'il importait pour l'UNICEF de disposer d'une base financière stable pour s'acquitter de son mandat.

121. Le groupe a souhaité obtenir davantage d'informations sur la politique suivie par l'organisation pour investir ses actifs financiers de manière éthique et écologique. Le Contrôleur a répondu que l'UNICEF n'avait pas connaissance d'investissements qui seraient contraires à l'éthique ; rien n'avait retenu l'attention des organes de contrôle ayant examiné les opérations de trésorerie de l'UNICEF.

122. Le groupe a encouragé l'UNICEF à remédier aux faiblesses récurrentes recensées, notamment les insuffisances persistantes s'agissant des activités d'assurance menées dans le cadre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dans les bureaux régionaux et nationaux de l'UNICEF, et à analyser les raisons de ces problèmes récurrents. Le Contrôleur a répondu que certaines des recommandations pouvaient sembler identiques en raison de leur classification, mais que ce n'était pas nécessairement le cas. Il a noté que certaines questions relatives à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dépendaient du contexte et que, dans ces cas, le Fonds n'avait pas atteint les niveaux de référence qu'il s'était fixés.

123. Le groupe de délégations a demandé des précisions sur le retard de livraison d'un quart des commandes d'urgence en 2019, et sur ce que faisait l'UNICEF pour y remédier. Le contrôleur a répondu que les retards de plus de 60 jours ne concernaient que 0,5 % des fournitures d'urgence en 2019.

124. Une délégation a remercié l'UNICEF pour le niveau de détail fourni dans la réponse de l'administration à l'audit, dans laquelle il était indiqué que les recommandations de l'audit étaient bien comprises. La délégation a voulu connaître les incidences de la diminution, en 2019, des contributions volontaires, en particulier au titre des ressources ordinaires, sur les opérations et les programmes, et les tendances à cet égard pour 2020 et 2021. Le Contrôleur a indiqué que la diminution ne représentait qu'environ 0,2 milliard de dollars pour 2019. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a ajouté qu'en dépit de produits plus élevés en 2020, la diminution de la part des ressources ordinaires dans le total des ressources était préoccupante.

125. Une délégation a exhorté l'UNICEF à revoir et à renforcer le système de suivi des programmes afin de veiller à la réalisation effective des résultats prévus et de réduire les risques ; le groupe de délégations a également encouragé le Fonds à continuer de prendre des mesures pour améliorer le dispositif de gestion du risque institutionnel, à en tirer le meilleur parti et à en accroître l'intégration dans les bureaux de pays.

126. Une délégation a demandé que l'UNICEF communique au Conseil d'administration son évaluation récapitulative des risques de fraude. Le groupe de délégations s'est dit conscient des effets persistants de la COVID-19 et des risques qui lui étaient associés dans le domaine financier, y compris le risque de détournements de fonds. Il a demandé à l'UNICEF d'assurer un nombre suffisant de visites de contrôle des programmes et de vérifications ponctuelles, compte tenu des normes minimales prévues par la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Une autre délégation a pris note des travaux réalisés par l'UNICEF pour élaborer des conditions minimales pour les vérifications ponctuelles.

127. Le Contrôleur a déclaré que l'UNICEF prenait la fraude au sérieux et disposait d'une stratégie de lutte contre la fraude comprenant une politique, des orientations et un volet de renforcement des capacités à l'intention des partenaires de réalisation. L'UNICEF avait également remodelé son dispositif de gestion du risque institutionnel. Un représentant de l'Union européenne a dit apprécier que le Fonds collabore avec d'autres organismes pour élaborer et mettre en place un programme en

ligne de sensibilisation à la fraude spécifiquement conçu pour les partenaires de réalisation.

128. Le représentant de l'Union européenne s'est félicité des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur le recouvrement des coûts et a réaffirmé qu'il importait d'harmoniser la méthode et les taux de recouvrement des coûts entre toutes les entités des Nations Unies. Le Contrôleur a indiqué que l'UNICEF présidait le groupe de travail technique sur l'harmonisation du recouvrement des coûts à l'échelle du système, mais qu'il s'agissait d'une tâche difficile car certains organismes spécialisés n'étaient pas concernés par la décision commune du Conseil d'administration sur l'harmonisation du recouvrement des coûts.

129. Une délégation a demandé des précisions sur l'augmentation de la part des dépenses de personnel dans les dépenses de programme. Le Contrôleur a indiqué qu'en 2019, il y avait eu une augmentation du personnel de contrôle interne, mais qu'en montants absolus, les dépenses de programme n'avaient pas diminué. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a déclaré que l'UNICEF espérait fixer pour l'organisation un objectif quant à la taille et à l'échelle de ses activités et déterminer un niveau de croissance acceptable.

130. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/4 (voir annexe).

H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2021

131. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le plan de travail et le projet de budget (E/ICEF/2021/AB/L.1). Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a ensuite présenté les additifs au rapport, intitulés Investir dans la collecte de fonds auprès du secteur privé avec le Fonds Dynamo autorenewable et Instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé (E/ICEF/2021/AB/L.1/Add.1 et E/ICEF/2021/AB/L.1/Add.2).

132. Un groupe de délégations a demandé ce que pouvait faire l'UNICEF pour convaincre d'autres donateurs individuels que les fonds non préaffectés étaient essentiels à son travail et à sa réponse aux situations de crise. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a répondu que la majorité des fonds non préaffectés provenaient de particuliers et que l'UNICEF continuerait à investir dans la croissance de ce secteur. L'UNICEF s'efforçait d'atteindre l'excellence en matière de répartition des placements ; son analyse a montré que les 18 marchés émergents retenus avaient fait leurs preuves. Le groupe a également demandé si la bonne performance de 2020 constituait une base de référence réaliste pour les projections futures. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a répondu que son équipe était encore en train d'analyser dans quelle mesure la bonne performance de 2020 était due à la pandémie ou à la tendance à la croissance des dons individuels.

133. Le groupe a encouragé l'UNICEF à placer ses fonds de façon stratégique et à trouver un équilibre entre les partenariats commerciaux financiers et non financiers, et à mesurer les résultats de sa coopération avec les entreprises. Une délégation s'est dite favorable aux efforts déployés par l'UNICEF pour établir des partenariats entre secteur public et secteur privé afin de mobiliser des ressources et des compétences, mais a demandé instamment que les activités de levée de fonds demeurent impartiales.

134. Le groupe de délégations a demandé des précisions sur la relation entre les deux nouveaux instruments financiers, ainsi que sur leur relation avec les mises de fonds ordinaires et les dépenses de l'UNICEF dans les pays en question. Le groupe a également demandé des précisions sur le contrôle de supervision. Notant les similitudes entre le Fonds Dynamo autorenewable, le Fonds *Bridge*, qui existe depuis longtemps, et l'instrument proposé par la Banque mondiale, une délégation a demandé comment l'UNICEF entendait assurer leur complémentarité. Le Contrôleur a répondu que le Fonds Dynamo autorenewable était un fonds de financement commun créé pour attirer des contributions volontaires destinées à compléter le budget à des fins spéciales de l'UNICEF à plus long terme. L'instrument de la Banque mondiale permettrait à l'UNICEF de générer des ressources sur le marché des capitaux pour investir dans la collecte de fonds, et une partie du rendement serait utilisée pour rembourser l'investissement. Le Conseil d'administration aurait un droit de regard complet et serait informé régulièrement.

135. Concernant l'instrument de la Banque mondiale, une délégation a cité les éventuels risques d'atteinte à la réputation et demandé s'il s'agissait d'un programme pilote. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a déclaré que l'UNICEF serait le premier organisme des Nations Unies à utiliser un tel instrument et que, en fonction des résultats, d'autres organismes pourraient éventuellement reproduire l'expérience.

136. La Présidente du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF s'est dite fière des résultats obtenus par les comités en 2020. Elle a déclaré que si nombre d'entre eux continueraient d'investir eux-mêmes dans de nouvelles techniques de collecte de fonds, d'autres accueilleraient favorablement les mises de fonds de l'UNICEF. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour ses résultats en matière de collecte de fonds auprès du secteur privé en 2020 et pour son utilisation d'instruments novateurs.

137. La Directrice générale a déclaré que les fonds autorenewables étaient souvent utilisés pour mener des programmes de développement bilatéraux nationaux et que ces instruments seraient très utiles à l'UNICEF et aux autres organismes des Nations Unies. Des consultations étaient engagées depuis longtemps avec le Fonds *Bridge* et les conseils d'administration des comités nationaux concernant les types de propositions et d'organisation qui avaient été présentés dans l'instrument de la Banque mondiale. Elle a déclaré que le Conseil d'administration assurerait son contrôle habituel en toute transparence et donné l'assurance que, bien que prudent, l'UNICEF était aussi tourné vers l'avenir afin de tirer le meilleur parti de la collecte de fonds dans un monde extrêmement compétitif et en évolution rapide.

138. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/5 (voir annexe).

139. Après l'adoption de la décision, un groupe de délégations s'est dit satisfait qu'un accord ait été trouvé sur le point de l'ordre du jour, faisant néanmoins part de ses préoccupations quant à la manière dont l'instrument de la Banque mondiale avait été présenté au Conseil. Il a demandé d'être informé chaque année, lors de la première session ordinaire, des résultats financiers et de la réalisation des objectifs, ainsi que des coûts et des capacités correspondants. Il a demandé instamment qu'en amont des futurs projets d'instruments, l'UNICEF informe le Conseil d'administration en lui laissant suffisamment de temps pour tenir des consultations.

I. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2021

140. Le secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour.

J. Adoption des projets de décision

141. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2021/1 à 2021/5 (voir annexe).

K. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration

142. La Directrice générale a remercié le Conseil d'administration pour son appui et ses conseils, qui ont permis au personnel de l'UNICEF de rester aux côtés des enfants tout au long de la pandémie. Elle a déclaré que la fin à la pandémie passerait par une action à l'échelle mondiale, notamment une forte impulsion en faveur de l'augmentation de la production de vaccins et de leur distribution équitable. Au cours de la session, il avait été utile d'entendre les vues des interlocuteurs de l'OMS, à laquelle l'UNICEF était fier d'être associé, ainsi que des autres partenaires mondiaux, concernant la riposte à la crise.

143. L'UNICEF jouerait un rôle clé dans le relèvement mondial. Dans son nouveau plan stratégique, le Fonds ferait apparaître son attachement à un modèle axé sur les droits et tiendrait compte des orientations fournies dans l'examen quadriennal complet. Les domaines de travail nécessitant une action renforcée, notamment les changements climatiques et les risques environnementaux, y figureraient en bonne place. L'UNICEF s'efforcerait de donner une plus grande place aux jeunes pour régler activement les problèmes dans leur quartier et leur collectivité. L'organisation était déterminée à renforcer son engagement, ses capacités et ses programmes dans les milieux urbains, autre domaine nécessitant une action ciblée. La programmation continuerait d'être adaptée pour améliorer les liens entre les activités d'aide humanitaire et de développement de l'UNICEF. Pour parvenir à l'égalité des genres et favoriser la paix dans des contextes fragiles, les populations bénéficieraient d'une aide à l'élaboration de systèmes capables d'accompagner les personnes à chaque étape de leur vie.

144. L'UNICEF travaillait aux côtés des organisations qui lui étaient apparentées pour poursuivre le processus essentiel de réforme du système des Nations Unies pour le développement et trouver les moyens d'optimiser l'action collective en faveur des enfants et des jeunes. Le Fonds développait de nouveaux partenariats et de nouvelles stratégies pour bénéficier des idées et des innovations du secteur privé. Prenant note de la déclaration faite par un groupe de délégations concernant le nouvel instrument financier de la Banque mondiale, la Directrice générale a remercié le groupe de ses conseils et s'est engagée à rendre compte des résultats de cet instrument.

145. La Directrice générale a également remercié le Conseil d'administration pour ses observations, ses opinions et son aide concernant les descriptifs de programmes de pays, ainsi que pour son appui aux améliorations en cours du fonctionnement de l'UNICEF. Elle a déclaré que le Fonds était profondément reconnaissant de la confiance et de la générosité des gouvernements et des autres donateurs. Cependant, les enfants continueraient d'avoir besoin d'aide là où les pays et les populations peinaient à se relever de la pandémie, alors même que la croissance économique

stagnait. La Directrice exécutive a souhaité une nouvelle fois que les ressources ordinaires soient plus souples, comme il avait été demandé dans l'examen quadriennal complet, et exhorté les États membres à s'efforcer d'atteindre l'objectif du pacte de financement.

146. La Présidente du Conseil d'administration a remercié les délégations et les représentants de l'UNICEF pour leurs délibérations approfondies, leurs contributions et leur travail acharné au cours de cette première session ordinaire. Le Conseil avait adopté cinq décisions officielles, qui étaient essentielles au bon déroulement des activités de l'organisation, comprenant notamment l'approbation de 11 descriptifs de programmes destinés à guider l'action de l'UNICEF à l'échelle des pays.

147. La Présidente a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait entraîné des difficultés sans précédent pour tout le monde et qu'il n'était donc pas surprenant que la pandémie et ses incidences sur le travail de l'UNICEF aient été des sujets clés des délibérations. L'UNICEF et ses partenaires avaient relevé de nouveaux défis sans jamais perdre de vue la perspective à long terme, en plaçant les besoins des enfants au-dessus de tout.

148. La Présidente s'est réjouie que le Directeur général de l'OMS se soit joint aux délibérations le jour même où l'UNICEF et l'OMS demandaient ensemble une mobilisation mondiale en faveur de l'augmentation de la production de vaccins contre la COVID-19 et de l'équité d'accès au vaccin.

149. La présentation de plusieurs évaluations, l'une sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et l'autre sur les travaux menés en faveur des enfants en milieu urbain, ainsi que les réponses de l'administration, avaient contribué à renforcer le sentiment de confiance que l'UNICEF cherchait à inspirer depuis de nombreuses années. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies avait par ailleurs émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'UNICEF et le Conseil d'administration de l'UNICEF avait approuvé un instrument financier destiné à aider à financer le travail de l'organisation.

150. Au cours de la session, c'était l'image d'une organisation qui rechercherait sans relâche l'excellence, qui ne s'arrêterait pas tant qu'un enfant, où qu'il soit, aurait besoin de soins de santé, de protection, d'éducation, d'eau propre ou d'aide sociale, qui avait été présenté au Conseil d'administration.

151. La Présidente s'est déclarée optimiste pour les enfants car, au cours de la session, elle avait entendu des directeurs, des responsables, des experts et des délégués qui recherchaient avec acharnement l'excellence dans leur travail, mus par la volonté d'améliorer la vie des enfants.

152. L'élaboration du nouveau plan stratégique serait une priorité dans les mois à venir et le Conseil d'administration entendait organiser autant de réunions et de consultations informelles que nécessaire pour faire en sorte que le processus soit ouvert, instructif et inclusif. Il y avait une multitude de défis complexes à relever et d'enfants dans le besoin, et il incombait au Conseil d'administration d'aider et de guider l'UNICEF, de sorte que le plus d'enfants possible puissent être aidés.

153. La Présidente a adressé ses sincères remerciements à ses collègues du Bureau, aux facilitateurs des projets de décision, aux membres du Conseil d'administration et au personnel du secrétariat de l'UNICEF. Aux membres du personnel de l'UNICEF dans le monde entier, elle a dit que le Conseil d'administration avait trouvé encourageant de savoir qu'ils étaient restés sur place et avaient obtenu des résultats en faveur des enfants, alors même que les circonstances étaient exceptionnelles.

154. La Présidente a remercié le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration et la Directrice générale de l'UNICEF.

155. La Présidente a déclaré que le programme de travail du Conseil d'administration pour l'année à venir s'annonçait chargé et que de nombreuses difficultés étaient à prévoir, mais que le Conseil aurait aussi de nombreuses occasions de renforcer son action et ses résultats en faveur des enfants, non seulement cette année, mais aussi tout au long de la Décennie d'action.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2021

2021/1

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Azerbaïdjan, la Chine, la Côte d'Ivoire, l'Eswatini, la Géorgie, la Macédoine du Nord, l'Ouzbékistan, le Panama, la Somalie, la Tunisie et l'Uruguay ([E/ICEF/2021/P/L.1–E/ICEF/2021/P/L.3](#) et [E/ICEF/2021/P/L.5–E/ICEF/2021/P/L.12](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 17 novembre au 7 décembre 2020 ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Azerbaïdjan, la Chine, la Côte d'Ivoire, l'Eswatini, la Géorgie, la Macédoine du Nord, l'Ouzbékistan, le Panama, la Somalie, la Tunisie et l'Uruguay ([E/ICEF/2021/P/L.1–E/ICEF/2021/P/L.3](#), [E/ICEF/2021/P/L.5–E/ICEF/2021/P/L.12](#) et [E/ICEF/2021/P/L.7/Corr.1](#)).

*Première session ordinaire de 2021
9 février 2021*

2021/2

Prorogation des programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prorogation de quatre mois des programmes de pays pour l'Arménie et la Malaisie, faisant suite à une prorogation de deux mois ; et des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour la Croatie, la Mongolie, la République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée et la République-Unie de Tanzanie, lesquelles ont toutes été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 du document [E/ICEF/2021/P/L.13/Rev.1](#) ;

2. *Approuve* la prorogation de quatre mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, qui fait suite à deux prorogations consécutives d'un an, une prorogation de neuf mois, une prorogation de trois mois et une prorogation de deux mois ; et la prorogation d'un an du programme de pays pour le Tadjikistan, qui fait suite à une prorogation d'un an, lesquelles sont présentées dans le tableau 2 du document [E/ICEF/2021/P/L.13/Rev.1](#).

*Première session ordinaire de 2021
9 février 2021*

2021/3

Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* de l'évaluation des travaux menés par l'UNICEF en faveur des enfants en milieu urbain, du résumé y afférent ([E/ICEF/2021/3](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2021/4](#)) ;

2. *Demande* à l'UNICEF d'accorder une attention particulière aux enfants et aux adolescents en situation de vulnérabilité et à ceux qui sont marginalisés dans le cadre de l'évaluation des besoins et de l'action menée pour assurer une éducation et

des soins de santé de qualité, une alimentation saine et une meilleure nutrition, ainsi que des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement, d'hygiène et de protection sociale, de sorte qu'aucun enfant ne soit laissé de côté ;

3. *Demande également* à l'UNICEF de continuer à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, notamment de celles qui vivent en milieu urbain, en renforçant et en accélérant la prise en compte des questions de genre et en mettant pleinement en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et son plan d'action 2018-2021 pour l'égalité des sexes, afin d'assurer l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

4. *Demande en outre* à l'UNICEF de tenir dûment compte des travaux qu'il mène en faveur des enfants en milieu urbain dans les domaines de résultats, les cibles et les indicateurs du Plan stratégique pour 2022-2025, de renforcer, dans les milieux urbains, les stratégies sectorielles fondées sur le plein respect et la pleine réalisation des droits humains, et de promouvoir la coordination, la collaboration, la cohérence et la complémentarité dans le cadre des différents programmes humanitaires et programmes de développement, tout en collaborant, selon que de besoin, avec les organismes compétents des Nations Unies ;

5. *Demande* à l'UNICEF de coordonner ses interventions en milieu urbain avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains afin d'éviter les chevauchements d'activités et de tirer parti de la valeur ajoutée de chaque organisme ;

6. *Prend note avec satisfaction* de l'évaluation du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, du résumé y afférent (E/ICEF/2021/5) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2021/6) ;

7. *Se félicite* qu'il soit prévu d'axer le Plan stratégique pour 2022-2025 sur la contribution à apporter pour atteindre les objectifs de développement durable et sur les résultats du point de vue des réalisations, l'idée étant d'élaborer une stratégie à plus long terme allant jusqu'à 2030 comprenant un plan de mise en œuvre par étapes ;

8. *Prend note avec satisfaction* des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 en ce qui concerne les approches multisectorielles et engage le Fonds à tirer pleinement parti des possibilités offertes par la réforme du système des Nations Unies pour le développement de façon à favoriser la mise en place de méthodes et d'activités intégrées et à continuer à mettre au point des solutions pratiques en ce qui concerne les programmes en vue de renforcer la coopération, la cohérence, la coordination et la complémentarité intra et interinstitutions dans l'exécution des activités menées par les Nations Unies au niveau des pays, conformément au mandat de chaque entité, et lui demande de revoir les approches internes cloisonnées et non coordonnées et de mettre davantage l'accent sur les stratégies multisectorielles et intégrées relatives aux programmes dans le Plan stratégique pour 2022-2025 ;

9. *Note* que la performance des fonds thématiques n'a pas été examinée dans le cadre de l'évaluation et demande à l'UNICEF de prendre en considération la promotion des fonds thématiques et l'objectif consistant à améliorer la qualité et la prévisibilité du financement lorsqu'il concevra et structurera le Plan stratégique pour 2022-2025 ;

10. *Salue* l'engagement pris par l'UNICEF de mettre davantage l'accent sur les résultats du point de vue des réalisations, et souligne qu'il importe également de suivre la contribution unique du Fonds à l'obtention de réalisations au niveau des pays et qu'il est essentiel d'établir un lien entre les produits obtenus par l'UNICEF au

* Nouveau tirage pour raisons techniques (18 février 2021).

niveau des pays et sa performance au niveau mondial pour assurer le respect du principe de responsabilité ;

11. *Engage* l'UNICEF à améliorer encore la collaboration, la coordination, la cohérence et la complémentarité entre les dispositifs internes d'action humanitaire et de développement, tout en continuant de renforcer ses systèmes et sa capacité d'apporter une aide humanitaire respectueuse des principes établis, et à aider les pays à élaborer des politiques et programmes visant à consolider la paix dans les pays touchés par un conflit ou à renforcer ceux qui existent déjà.

*Première session ordinaire de 2021
9 février 2021*

2021/4

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'opinion non assortie de réserve pour 2019 formulée par le Comité des commissaires aux comptes, du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2019 ([A/75/5/Add.3](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2021/AB/L.2](#)) ;

2. *Prend acte* des progrès accomplis par l'UNICEF dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2019, se félicite des nouvelles mesures prévues par l'organisation et demande à l'UNICEF de continuer à appliquer les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour les exercices précédents jusqu'à clôture des dossiers concernés ;

3. *Rappelle* sa décision 2020/6 et prend note des insuffisances de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et prie donc l'UNICEF de veiller à accomplir le niveau minimum d'activités de certification relatives à la politique harmonisée et de suivi des partenaires d'exécution chargés de l'assistance pécuniaire ;

4. *Rappelle également* sa décision 2018/3 et prie l'UNICEF de poursuivre ses efforts visant à prévenir et à détecter les cas de fraude, à étudier en profondeur les circonstances qui ont mené à ces fraudes afin de réduire au minimum les risques futurs et à renforcer les mesures prises en vue de récupérer les fonds.

*Première session ordinaire de 2021
9 février 2021*

2021/5

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents intitulés « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2021 » ([E/ICEF/2021/AB/L.1](#)) et « Instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé » ([E/ICEF/2021/AB/L.1/Add.2](#)) ;

2. *Prend note* des hypothèses de croissance élevée, moyenne et faible des produits pour 2021, telles que présentées dans le tableau 3 du document [E/ICEF/2021/AB/L.1](#) ;

3. *Approuve* un budget de 153 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les activités entreprises à des fins spéciales, dont 85 millions de dollars de mises de fonds et 68 millions de dollars pour les autres dépenses liées à la collecte de fonds auprès du secteur privé, ainsi que l'établissement d'un plafond de 58,4 millions de dollars pour les autres ressources, sur la base de l'hypothèse de croissance moyenne (voir tableau 3 du document [E/ICEF/2021/AB/L.1](#)) ;

4. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Réaffecter les ressources entre les différentes rubriques budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 3 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;

b) Réduire ou augmenter les dépenses dans la limite des montants indiqués dans les colonnes I et III du tableau 3 du document [E/ICEF/2021/AB/L.1](#) si le produit de la collecte de fonds atteint les niveaux indiqués dans ces mêmes colonnes ;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2021 ;

5. *Invite* la Directrice générale à trouver de nouveaux marchés, et à en tirer parti si l'occasion se présente, entre deux sessions et à le tenir informé ;

6. *Approuve* un montant de 15,3 millions de dollars, soit 10 % du montant consacré aux activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires (153 millions de dollars), pour le mois de janvier 2022, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2022 ;

7. *Autorise* la Directrice générale, compte tenu de l'avis donné par le Contrôleur, à aller de l'avant avec l'instrument financier mis au point en partenariat avec la Banque mondiale afin de mobiliser des ressources supplémentaires à investir dans la collecte de fonds auprès du secteur privé, dans le cadre d'un projet pilote d'un montant maximum de 50 millions de dollars, en tirant parti du savoir-faire de la Banque sur les marchés financiers, sous réserve qu'aucune ressource ordinaire ne soit utilisée pour le remboursement du principal ou des intérêts dus à la Banque mondiale, conformément aux conditions de paiement, et prie l'UNICEF de lui faire rapport chaque année, à sa première session ordinaire, sur les résultats financiers et la réalisation des objectifs, ainsi que sur les coûts et capacités correspondants ;

8. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à la session annuelle de 2021, les résultats de ses consultations avec les 18 pays émergents et d'autres acteurs concernés du système des Nations Unies, ainsi qu'une matrice mise à jour et complète de gestion du risque, des informations sur l'avis du Bureau des affaires juridiques concernant l'accord avec l'instrument de la Banque mondiale, le montant du principal, les intérêts et autres frais connexes, et une évaluation écrite de la nécessité de mettre à jour le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNICEF ;

9. *Souligne* que cet instrument de la Banque mondiale est considéré comme un projet pilote et une opération limitée et qu'il devra être évalué avant que le renouvellement de l'engagement ne puisse être envisagé ;

10. *Prie* l'UNICEF de veiller à ce que les conditions dont l'instrument est assorti soient communiquées de façon totalement transparente aux investisseurs potentiels et à ce que toute promotion publique d'investissements correspondants mette clairement en lumière ces conditions ;

11. *Approuve* la création d'un fonds autorenouvelable (le Fonds Dynamo autorenouvelable) qui permettra d'investir de manière durable dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé, au profit des bureaux de pays et des bureaux

régionaux de l'UNICEF, et prie l'UNICEF de lui rendre compte chaque année de l'état du Fonds Dynamo autorenewable, dans le document intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier » qui lui est présenté à sa deuxième session ordinaire.

Première session ordinaire de 2021
9 février 2021
